http://www.snetap-fsu.fr/Compte-rendu-de-la-rencontre-entre.html



Compte rendu de la rencontre entre le Comité Permanent Vie Internationale SNETAP-FSU et Bertrand Wybrecht du BRECI

- Les Dossiers - Vie internationale - Date de mise en ligne : vendredi 20 septembre 2013

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Copyright © Snetap-FSU Page 1/2

Bertrand Wybrecht est le nouveau chef du <u>BRECI</u> qui a succédé à Pierre Autissier en septembre 2012. Il a une formation d'ingénieur en Agronomie Tropicale et a effectué une grande partie de sa carrière en Afrique subsaharienne en étant notamment Conseiller du Ministre de l'Agriculture de République de Centrafrique pendant plusieurs années.

Nous avons présenté le secteur Vie Internationale au SNETAP-<u>FSU</u> ainsi que nos mandats formulés dans notre contribution aux <u>débats sur la loi d'avenir pour l'Enseignement Agricole</u>

M. Wybrecht a pris note de nos demandes sur :

- les moyens a affecté par établissement sur DGH pour la réalisation de la mission Coopération Internationale
- sur la nécessite de promouvoir davantage les réseaux géographiques et thématiques dans les établissements.
- sur le besoin d'une Note de Service pour relayer les campagnes <u>CFSI</u> dont Alimenterre et la thématique 2014 : année de l'Agriculture familiale.
- sur la nécessité d'informer les enseignants sur leurs droits à bénéficier de stage de formation à l'international dans le cadre des dispositifs européens. Nous avons, en effet, noté des réticences de certains chefs d'établissements pour laisser les personnels partir sur ces formations.

Le SNETAP a soulevé les difficultés pour les agents de <u>CFA/ CFPPA</u> à se former à la Coopération Internationale ou de partir en mobilité pour des raisons de financements.

Nous avons également demandé à ce que soit réalisée une évaluation du MIL Coopération Internationale en BTSA.

Lors de cette réunion, nous avons aussi obtenu les précisions suivantes : les mobilités d'élèves (apprentis , lycéens, stagiaires) sont interdites en Afrique de l'ouest et dans les pays frontaliers du Mali.

Cette interdiction préconisée par le service "sécurité défense" du ministère sera vraisemblablement suivie par les <u>DRAAF</u> habilités à signer les ordres de mission.

Dans le souci de conserver les partenariats, les responsables de projet et animateurs réseaux pourraient obtenir l'autorisation de se déplacer.

Concernant la mobilité des élèves, "il est conseillé de choisir d'autres destinations."

Comité permanent Vie internationale, le 4 juillet 2013

Copyright © Snetap-FSU Page 2/2